

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

Nº W21-655924

885⁰⁰



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11082

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

DAHMANI MOHAMED

Date de naissance :

29.10.1978

Adresse :

196 ISD la givore CASA BLANCA

Tél. : 0687855048

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation 07/10/2021

Nom et prénom du malade : MOUTEN SARA

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Compagnon

Enfant

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous plconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 13/10/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/10/2021			Consultation Gratuite	INP : 0984141835 Dr. JALIL SIDI Spécialiste en Gynécologie Obstétrique

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Formeuseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE Hicham ABDELLAH 125 Bis Avenue Hassan II Boulevard Hassan II Casablanca 20100 Maroc	07/10/2021	179,0 -

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OC <i>Vente</i> la Lahcen 522 86 37 6522 85 30	07/10/2021 <i>gasin</i> lanca 689					430,-

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Sara Jalil

Spécialiste en
Gynécologie - Obstétrique



الدكتورة سارة جليل

طبيبة مختصة في
أمراض النساء والتوليد

Locamed

ORDONNANCE

Casablanca, le 07/10/2024

Lot: 210220
A consommer de préférence avant le: 04/2026
PPC: 89,50 DH

FITOLAT Cpr Blé 30
PPC : 89,50 DH
Ut av : Mars / 2026 Lot : 210172
THERAPHARM

PHARMACIE HAY RAJA
Hicham ABOUTIKA
Docteur en Pharmacie
125 Bis Av des Plaines Bd. Anouai
Av Hay L'Hermitage
Casablanca Tel : 05 22 86 05 25

(S.V)

89,50 x 2

11 -

Final

14 x 21 x 1 mois

21 179,00

430,-

Locamed Service
MATERIEL MEDICAL

Vente en Magasin
7, Rue Lancer 4ème étage Casablanca
Tél: 0522 86 37 17 / 0522 86 16 83
0522 86 39 89

Abdellah MATE
Dr. JALIL SARA
Spécialiste en Gynécologie
et Obstétrique
Sara

عمارة 180، شارع الفداء الطابق الثاني مرس السلطان - الدار البيضاء

180, Bd El Fida 2^{ème} Etage, Mers Sultan - Casablanca Tél : 05 22 81 17 86 - GSM : 06 64 42 18 38

ICE : 001526686000016

Facture

UF21000164369

CASABLANCA Le, 07/10/21

DEPOT CASA PV

Agent commercial : KARIMA

Mode de règlement : CB/8772

ICE CLIENT :

INP CLIENT :

N° CLIENT : CL000002

Clients Comptoirs Arjoune

MME SARA MOUMEN

Code Article	Code TVA	Désignation	Qté	P.U.TTC	Remise	P.U.net. TTC	Montant TTC
70103	2	CEINTURE DYNABELT T3	1,00	430,00	0%	430,00	430,00

Code	Base	Taux	Montant
2	358,33	20%	71,67
Total	358,33		71,67

Total HT 358,33
Total TVA 71,67
Total TTC 430,00

Arrêtée la présente Facture à la somme de TTC :
 Call-center : 05 22 86 22 22 - 05 37 63 27 28

 Site Web : www.locamed.ma • e-mail : info@locamed.ma

LOCAMED SERVICE S.A.R.L. AU CAPITAL DE 17.800.000 DHS - C.N.S.S : 2445642 - R.C. : 30269 - PATENTE : 25103476 - I.F. : 3315150 - ICE : 001526686000016
 Siège Social : 11, Rue Mamounia (ex CTM) - Rabat - Maroc - Siège Administratif : Angle Av. Mohammed VI et Av. El Haouz - Rabat - Maroc
 Tél. : 05 37 63 08 07 / 05 37 63 26 00 - Fax: 05 37 63 00 86

CASABLANCA : ARJOUN : 7, rue Lahcen Arjoun - Quartier des hôpitaux - Tél. : 05 22 86 22 22 / 05 22 86 37 17
 GOULMIMA : 627, rue Goulmima - Casa-Anfa - Tél. : 05 22 20 20 98 / 05 22 20 21 04
QUART DES HÔPITAUX : 46, Rue des Hôpitaux - Casablanca - Tél. : 05 22 47 48 30
RABAT : SOUSSI : Angle Av. Mohamed VI et Av. El Haouz - Tél. : 05 37 63 27 28 / 05 37 63 26 05
 MAMOUNIA : 11, rue Mamounia, (ex CTM) centre ville - Tél. : 05 37 70 40 40 / 05 37 70 00 77

MARRAKECH : 2, Résidence Ahlam : Av. Yaacoub el Mansour - Guéliz - Tél. : 05 24 43 15 00
FÈS : Angle Av. des FAR et rue Ahmed Chibhi - Tél. : 05 35 62 51 62
TANGER : 6, Résidence Saghmia 2, Av. Sidi Mohamed Ben Abdellah - Quartier Iberia - Tél. : 05 39 33 55 40
KENITRA : Angle avenue Mohamed Diouri et Avenue Moulay Aberraouane - Tél. : 05 37 36 74 28